

La collecte des déchets se réorganise

À compter du 1^{er} janvier 2022, la collecte des déchets sera modifiée pour une partie des habitants de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine (CCPG), ceux résidant dans les anciens cantons de Parthenay et de Thénézay. Les habitants des ex-cantons de Ménigoute et Secondigny sont, eux, rattachés au Syndicat mixte à la carte (SMC) du Haut-Val-de-Sèvre.

Dans un communiqué, la collectivité informe en effet que la société Brangeon a procédé, à sa demande, à la réorganisation des plannings de ramassage. Le contrat de marché avec cette société avait été prolongé, le 1^{er} juillet dernier,



Le prestataire assurera la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables le même jour de la semaine, en alternance d'une semaine sur l'autre.

en introduisant l'usage d'une microbenne et la collecte des cartons de professionnels.

« Pour une meilleure lisibilité des usagers, la collecte des deux flux (ordures ménagères et dé-

chets recyclables) sera programmée le même jour de la semaine, en collecte alternée une semaine sur deux », précise la CCPG. L'hyper-centre et le quartier des Batteries à Parthenay ne sont pas concernés par ces changements.

Que les usagers se rassurent : une période de transition sera mise en place du 1^{er} au 15 janvier 2022 afin qu'ils « ne soient pas trois semaines sans collecte soit pour les ordures ménagères ou pour les déchets recyclables ». Ces modifications seront mentionnées sur les calendriers de collecte 2022, distribués dans chaque foyer avant le 31 décembre ou visibles sur le site de la CCPG.